Annulation temporaire des prélèvements automatiques

publié le 09/04/2020

Descriptif :

Annulation pour avril voire mai 2020

Après échanges avec notre agence comptable, il a été décidé d'annuler l'échéance du mois d'avril. Dans l'hypothèse où le Collège ne rouvrirait pas en mai, l'échéance du mois de mai pourra également être annulée.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.